

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six juin le Conseil Municipal de la Commune de Panazol, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Fabien DOUCET, Maire**

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : 20 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 33

Quorum : 17

Nombre de conseillers présents : 25

Présents : Fabien DOUCET, Isabelle NEGRIER-CHASSAING, Laurent CHASSAT, Marie-Pierre ROBERT, Franck LENOIR, Jean DARDENNE, Pascale ETIENNE, Jean-Pierre GAUGIRAN, Martine LERICHE, Jocelyne LAVERDURE DELHOUME, Jacques BERNIS, Francis COISNE, Marie-Noël BERGER, Danielle TODESCO, David PENOT, Lucile VALADAS, Jean-Christophe ROMAND, Bruno COMTE, Martine NOUHAUT, Emilio ZABALETA, Gilles MONTI, Laurence PIPERS, Valérie MILLON, Laurent JARRY, Alain AUTHIER

Excusés par procuration :

Alexandre DOS REIS donne procuration à Isabelle NEGRIER CHASSAING en date du 24 juin 2024

Alain BOURION donne procuration à Fabien DOUCET en date du 16 juin 2024

Clément RAVAUD donne procuration à Jacques BERNIS en date du 20 juin 2024

Stéphanie PANTEIX donne procuration à Marie-Pierre ROBERT en date du 21 juin 2024

Aurore TONNELIER donne procuration à Jean-Pierre GAUGIRAN en date du 26 juin 2024

Christian DESMOULIN donne procuration à Martine NOUHAUT en date du 26 juin 2024

Anca VORONIN donne procuration à Danielle TODESCO en date du 26 juin 2024

Absente :

Marie-Anne ROBERT-KERBRAT

Secrétaire de Séance Franck LENOIR

Objet : Modification des représentants du conseil municipal au sein du Centre Communal d'action Sociale (C.C.A.S.)

Délibération 2024 - 53

À la suite de la démission du mandat de conseillère municipale de Madame Claire MARCHAND, il y a lieu de procéder à l'actualisation de la constitution du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Le conseil municipal en date du 10 Juillet 2020 a fixé à seize le nombre d'administrateurs au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale en plus du Maire, membre de droit et Président.

Le Conseil d'administration est donc composé à parité d'élus municipaux et de membres issus de la société civile, soit huit représentants du Conseil Municipal et huit représentants désignés parmi 4 catégories d'associations :

- les associations de personnes âgées retraitées
- les associations de personnes handicapées
- les associations œuvrant dans le secteur de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion
- l'Union départementale des associations familiales (UDAF)

Les représentants de la Société Civile seront nommés par arrêté du Maire sur proposition des associations.

Madame Claire MARCHAND avait été élue pour pourvoir l'un des deux sièges réservés à la liste « Vivons Panazol ». Pour pourvoir à son remplacement, il est proposé de procéder à un nouveau vote. Il est proposé à l'Assemblée d'avoir recours au scrutin ordinaire (vote à main levée) pour procéder à cette désignation.

DÉLIBÉRATION

VU le décret n° 2006 du 4 janvier 2000 modifiant le décret n° 95-562 du 6 mai 1995.

VU l'avis favorable de l'Assemblée sur le recours au scrutin ordinaire (vote à main levée) pour procéder à la désignation d'un nouveau membre,

CONSIDÉRANT la démission de Mme Claire MARCHAND et la nécessité de mettre à jour la composition du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale,

CONSIDÉRANT la candidature de Monsieur Alain AUTHIER enregistrée en séance,

Le Conseil Municipal, après avoir procédé à l'élection d'un administrateur :

- **RAPPELLE** la composition du Conseil d'Administration du CCAS fixée comme suit :
 - Le Maire – Président de droit
 - Huit membres représentant les élus du Conseil Municipal (6 sièges pour la liste Agir Pour Panazol et 2 sièges pour la liste Vivons Panazol)
 - Huit membres désignés par le Maire et proposés par les associations représentatives dans le domaine social.
- **ELIT** un nouvel administrateur issu de la liste « Vivons PANAZOL » pour pourvoir le siège laissé vacant par Madame Claire MARCHAND en raison de sa démission du Conseil Municipal.
- **APPROUVE** la composition du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale telle que :
 - 1 Isabelle NEGRIER-CHASSAING
 - 2 Marie-Pierre ROBERT
 - 3 Marie Noël BERGER
 - 4 Danielle TODESCO
 - 5 Stéphanie PANTEIX
 - 6 Clément RAVAUD
 - 7 Valérie MILLON
 - 8 Alain AUTHIER**

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

En Mairie, le 27 juin 2024

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le - 2 JUIL. 2024

Publié ou notifié

- 2 JUIL. 2024

Le Maire,

Fabien DOUCET



PANAZOL - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DELIB53

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 27/06/2024

Objet : Modification des représentants de conseil municipal au sein du CCAS

Nature : Délibérations

Matière : Institutions et vie politique - Designation de représentants

Date de télétransmission : 02/07/2024

Agent de transmission : Carole DANCHE - MAIRIE

Acte : Délib 53 - Modification des représentants du CM au sein du CCAS.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218711406-20240627-DELIB53-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 02/07/2024